

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2022

Etaient présents : Pierre André Crouzille, Maire

Messieurs Alain Lacombe et Daniel Laubuge, adjoints

Mesdames et Messieurs Cédric Biale, Judith Carteret, Claire Hénon, Isabelle

Martin, M. Patrick Martin, Williams Pauchet, Isabelle Soubiale, Alain Villesuzanne

Absents excusés : Madame Lise Raveneau qui a donné pouvoir à Pierre André Crouzille, Mme Christine Gental, Gaëlle Lavayssière, et M. René Eyraud qui a donné pouvoir à Alain Lacombe

Secrétaire de séance : M. Cédric Biale

Ordre du jour :

1, Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

2, Délibérations :

- Demande de subvention DETR, contrats de territoire et DRAC : toiture de la Mairie
- Demande de subvention DETR, contrat de territoire : parking de la Mairie
- Approbation des travaux d'éclairage public rue des Patureaux
- Création de poste
- Attribution d'une subvention exceptionnelle ACAD

3, Désignation d'un référent sécurité routière

4, Questions diverses

Rajout : - à la demande de Monsieur le Maire : - capteurs de CO2

- Venue de la sénatrice

Délibérations :

Demande de subvention DETR, contrats de territoire : toiture de la Mairie

C'est quatre fois plus élevé que ce qui était envisagé, mais il s'agit seulement d'une première estimation plutôt large. Williams Pauchet demande s'il faut vraiment changer toute la charpente. Non, ce ne sont que certains bois qui sont usés.

Au départ, on pensait qu'un simple démoussage suffisait mais non, c'est plus grave que ça car il y a des infiltrations et que si l'on n'agit pas cela va devenir plus grave et onéreux.

2022.01.24-01 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire de rénovation totale de la toiture du presbytère (actuelle Mairie) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide** de solliciter une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et une subvention contrat de territoire
- **d'accepter** le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement suivant :

	dépenses	recettes
Travaux	205 289,57 €	
DETR (40%)		82 115,82 €
Contrat de territoire (25%)		51 322,39 €
DRAC (15%)		30 793,43 €
Autofinancement (20%)		41 057,93 €
TOTAL	205 289,57 €	205 289,57 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

2022.01.24-02 : Demande de subvention DRAC : toiture de la Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant- projet sommaire de rénovation totale de la toiture du presbytère (actuelle Mairie). Cet édifice étant inscrit partiellement au titre des Monuments historiques, il est possible de demander des aides de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide** de solliciter une subvention DRAC
- **d'accepter** le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement suivant :

	dépenses	recettes
Travaux	205 289,57 €	
DRAC (40%)		82 115,82 €
Contrat de territoire (25%)		51 322,39 €
DETR (15%)		30 793,43 €
Autofinancement (20%)		41 057,93 €
TOTAL	205 289,57 €	205 289,57 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

2022.01.24-03 : Demande de subvention DETR et Contrat de territoire : parking de la Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation du parking de la Mairie. Celui-ci comprend sa réfection : terrassement, compactage, pose de bordures, revêtement en béton désactivé ton pierre, réfection de la place PMR et petit aménagement paysager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide** de solliciter une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et une subvention contrat de territoire
- **d'accepter** le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement suivant :

	dépenses	recettes
Travaux et honoraires divers	43 860 €	
DETR (40%)		17 544 €
Contrat de territoire (25%)		10 965 €
Autofinancement (35%)		15 351 €
TOTAL	43 860 €	43 860 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

2022.01.24-04 : Approbation des travaux d'éclairage public rue des Patureaux

La commune de Saint Front de Pradoux, adhérente au **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant la rue des Patureaux. L'ensemble de l'opération est estimé à 35 586,46 € TTC.

10 luminaires photovoltaïques seront installés. 5 autres pourront être installés ultérieurement en fonction de l'urbanisation de cette rue.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Création de points lumineux autonomes sans réseau électrique à proximité » et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 70 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 20 758,77 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 2ème trimestre 2022,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

Création de poste

Monsieur le Maire explique que les besoins humains sont plus importants au niveau scolaire et que par conséquent il faut créer un poste supplémentaire. Monsieur Villesuzanne lui répond que certes la COVID crée effectivement un besoin ponctuel supplémentaire, mais le nombre d'élèves stagne voire même diminue. Il estime donc qu'il n'y a pas d'augmentation d'activités qui justifie une création d'emploi. D'un premier abord, il est donc contre.

Toutefois, il estime que si la commune peut supporter financièrement cette charge, il serait humain et convenable de pérenniser un agent qui depuis 2 ans, en CDD remplit pleinement ses fonctions. Il y est dans ce cas, plus que favorable.

2022.01.24-05 :

Face aux besoins en personnel à l'école et au restaurant scolaire et afin de pérenniser un emploi, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique et un poste d'adjoint d'animation, à compter du 1^{er} mars 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de créer à compter du 1^{er} mars 2022, un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 15,35 ème et un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 7,94 ème.
- **décide** d'approuver le nouveau tableau des effectifs tel que à partir du 1^{er} mars 2022:

	Durée hebdomadaire	Nombre d'agents
Filière administrative		
Rédacteur principal de 1ère classe	35 h	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	15h	1
Adjoint administratif territorial	20 h	1
Filière technique		
Adjoint technique principal de 1ère classe	35 h	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	9h 25 min	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	32 h 28 min	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14h 08 min	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	12 h	1
Adjoint technique territorial	22 h 18 min	1
Adjoint technique territorial	22 h 12 min	1
Adjoint technique territorial	15 h 21 min	1
Adjoint technique territorial	14 h 50 min	1
Filière Animation		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	28 h 16 min	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	16 h 45 min	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	20 h 42 min	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	15 h 08 min	1
Adjoint d'animation	7h 56 min	1

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

2022.01.24-06 : Attribution d'une aide exceptionnelle ACCAD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de difficultés rencontrées par le service d'aides à domicile, l'ACCAD en raison principalement de la crise sanitaire,
L'association sollicite une aide exceptionnelle ponctuelle aux collectivités locales du territoire,

Le Conseil Municipal, soucieuse de soutenir cette association indispensable au niveau local, après en avoir délibéré,

- **décide** d'accorder une aide exceptionnelle de 600 €.
- **dit** que cette somme sera inscrite au budget CCAS.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

2022.01.24-07 : Présentation du rapport d'activités du SICTEU- Exercice 2021

Conformément à l'article 40 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités du SICTEU Mussidan- Si Médard- St Front pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** de cette présentation.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

2022.01.24-08 : Présentation du rapport d'activités du SIVOS de Mussidan- Exercice 2021

Conformément à l'article 40 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités du SIVOS de Mussidan pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** de cette présentation.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

Correspondant sécurité routière

René Eyraud a été désigné correspondant sécurité routière.

Questions diverses :

Venue de la sénatrice :

Mme Marie Claude Varailas viendra le vendredi 04 février rencontrer les élus et les présidents d'association.

Capteurs de CO2 :

Monsieur le Maire explique que l'État subventionne la pose de capteurs de CO2 dans les locaux scolaires à raison de 2€ /enfants, soit 214 €.

Il faut compter environ 160 € par capteurs, Il nous en faudrait 6 (1 par classe et un pour la cantine).

Il est décidé de lancer l'achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.

nom	signature	Nom	signature	Nom	signature
Biale Cédric		Hénon Claire		Martin Patrick	
Carteret Judith		Lacombe Alain		Pauchet Williams	
Crouzille Pierre André		Laubuge Daniel		Raveneau Lise	
Eyraud René		Lavayssière Gaëlle		Soubiale Isabelle	
Gental Christine		Martin Isabelle		Villesuzanne Alain	